

N° 112

République Française

Mariage

Ibos

Louis Germain

A

Serval

Marie

Garçon & fille

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf et le vingt-huit Octobre à neuf heures du matin. Par devant nous Arrouy Gabriel, premier adjoint, faisant par délégation spéciale les fonctions d'officier public de l'état civil de la commune de Montréjeau, arrondissement de Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne, ont comparu publiquement à la mairie.

Ibos Louis Germain, tailleur d'habits, âgé de vingt-quatre ans, né à Montréjeau, le vingt-trois mars mil huit cent soixante-quinze, et demeurant avec ses père et mère, fils mineur quant au mariage de Ibos Jean Baptiste, menuisier, et de Bourloux Dominique, ménagère, présents et consentants d'une part.

Et Serval Marie, ménagère, âgée de vingt-cinq ans, née à Saint-Paul, Hautes-Pyrénées, le vingt-huit novembre mil huit cent soixante-quatorze, demeurant à Montréjeau, fille majeure de Serval Bertrand, ménagère, demeurant à Saint-Paul présents et consentants et de père inconnu d'autre part;

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont eu lieu dans cette commune les dimanches quinze et vingt-deux Octobre courant. Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée faisant droit aux réquisitions des parties, nous leur avons donné lecture de leurs actes de naissance qui ont été dûment paraphés ainsi que du chapitre VI du Code Civil sur les droits et devoirs respectifs des époux.

Après avoir reçu des futurs époux la déclaration qu'il n'existe pas de contrat de mariage, nous leur avons demandé s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme et chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons déclaré publiquement au nom de la loi que Ibos Louis Germain et Serval Marie, sont unis par le mariage.

36

En présence des sieurs Boé Dominique âgé de vingt-quatre ans, boulanger, Soulié Paul, âgé de trente-cinq ans, cuisinier, de Chanfreau Pierre, âgé de vingt-quatre ans, horloger et de Latour Baptiste, âgé de trente-cinq ans, charbon, le dernier parent de l'époux, tous domiciliés à Montréjeau, lesquels ainsi que les époux et le père et mère de l'épouse ont signé avec nous le présent acte après lecture faite non la mère de l'épouse pour ne savoir

Ibos Louis Germain
Serval Marie

Soulié Paul
Arrouy

N° 113

République Française

Béris

Peyris

Bernard

Marie

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf et le premier novembre à deux heures du soir. Par devant nous Arrouy Gabriel, premier adjoint, faisant par délégation spéciale les fonctions d'officier public de l'état civil de la commune de Montréjeau, arrondissement de Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne

Ont comparu: Sadère Pierre, charbon, âgé de trente-cinq ans, et Médan Marie, blanchisseuse, épouse de Badalle Dominique, âgée de quarante ans, domiciliés à Montréjeau et voisins de l'époux ci-dessous désigné, lesquels nous ont déclaré que: Peyris Bernard, âgé de soixante-sept ans, représentant de commerce, né à Montréjeau, demeurant, fils de Peyris Pierre bouchar et de Peyris Carme, demeurant à Montréjeau quand vivaient. Et pour de Latour Philippe, contraindre Charlette.

C'est décidé ce jour premier de présent mois dans sa maison d'habitation située route nationale, au bord de la ville

Après nous être assuré de Béris nous en avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite

Médan Pierre
Arrouy